



Cfdt:

BNP PARIBAS



Richard PONS

Délégué Syndical National
07 62 32 58 07



Patricia LEROY

Déléguée Syndicale Nationale
Adjointe
06 68 24 34 16



Julie LEQUEUX

Déléguée Syndicale Nationale
Adjointe
06 60 68 60 35



Pierre RIVIÈRE

Représentant Syndical
National
06 65 64 56 98



Laurent COURRIER

Représentant Syndical
National Adjoint
06 68 05 69 06

**Exprimez votre voix !
Participez au sondage CFDT**



Les résultats et les actions vous
seront très prochainement
communiqués.

Contacts Délégation Nationale CFDT :

cfdt.nationale@bnpparibas.com

01 40 14 31 89

Délégation Nationale

PROJET « Évolution des jours & horaires d'ouverture des agences et des plateformes »

12 Mars 2020

Un CSEC exceptionnel se tiendra le 13/03/2020 à la demande des Organisations Syndicales.

Trop de questions sur ce projet étant restées sans réponse.

A la Direction de s'expliquer.

En amont de cette réunion et dans le cadre de la transparence que la CFDT vous doit sur ses actions, nous vous laissons prendre connaissance du courrier que nous avons adressé à la Direction Générale le 9 Mars 2020.

Soyez assurés que ce sont vos intérêts que la CFDT défend !

Objet : Projet être là pour nos Clients

« Madame,

Nous revenons vers vous à la suite de la première réunion du CSEC portant sur le projet « être là pour nos clients : Evolution des jours & horaires d'ouverture des agences et des plateformes ».

A titre liminaire, nous ne pouvons que regretter votre refus d'apporter une réponse à notre précédent courrier.

Comment devons-nous interpréter un tel silence de votre part ?

Vous n'êtes pas sans savoir que ce projet a suscité un certain émoi au sein du personnel et une inquiétude légitime.

En effet, votre projet, s'il est mis en œuvre tel quel, pourrait impacter le quotidien professionnel, la vie personnelle et familiale de bon nombre de salariés des agences et des plateformes étant donné les modifications des heures d'ouverture et du nombre de RTT.

Sans que cette liste soit exhaustive, nous pensons aux salariés qui font appel à une garde d'enfants en soirée et/ou en période de vacances scolaires, ou, encore à ceux qui sont en charge d'un ascendant.

Pour autant nous avons le sentiment que vous ne prenez pas la pleine mesure des impacts de ce projet sur les salariés et leurs inquiétudes.

Il suffit pour s'en convaincre de constater que votre projet ne prévoit, encore à ce jour, aucun dispositif d'accompagnement pour compenser / indemniser les salariés impactés par votre nouveau projet d'organisation du temps de travail.

Vous semblez vouloir traiter cette question dans un 2nd temps alors qu'il s'agit pour nos collègues d'un élément structurant, tant au niveau privé que professionnel.

En effet, il est uniquement mentionné qu'à l'issue des parcours sociaux, « les éventuels cas particuliers seront en gestion individuelle ».

Nous craignons légitimement qu'une telle manière de procéder induira une inégalité de traitement et un système opaque et peu lisible.

Or, nous ne pouvons, nous satisfaire, en tant qu'organisation syndicale, d'une telle manière de procéder et de l'absence de tout cadre concerté.

De plus, nous sommes particulièrement surpris qu'à ce jour vous n'envisagiez pas d'inviter les organisations syndicales afin de négocier un accord sur l'aménagement du temps de travail comme cela a pu être le cas par le passé.

En effet, une telle négociation se justifie pleinement dans la mesure où :

- La durée et l'aménagement constitue un des thèmes de la NAO prévue à l'article L. 2242-1 du Code du travail ;
- Votre projet impacte :

Les accords sur l'aménagement et le temps conclus au niveau central, notamment, en matière de forfait en jours ;

Un bon nombre d'accords conclus au niveau local qui continuent à trouver application à ce jour ;

Dans ces conditions, nous ne voyons pas comment votre projet pourra être mis en œuvre en l'absence d'accord collectif

Une négociation pourrait également être l'occasion de concevoir un cadre pour un dispositif de nature à créer des compensations et indemnisations pour les salariés.

En conséquence, nous vous demandons officiellement l'ouverture d'une négociation sur la durée et l'aménagement du temps de travail.

Nous vous prions de croire, chère Madame, à l'assurance de nos sentiments dévoués. »

La Délégation Nationale CFDT